



ECR France - GS1 France, tous droits réservés, Janvier 2006. Reproduction et diffusion interdites sans accord préalable et citation de source.



# Gestion des données synchronisée

Comment mettre en place des fiches produits standard et de qualité

Une coédition ECR FRANCE - GS1 FRANCE



Membre associé ECR EUROPE  
12, rue Euler  
75008 Paris  
Tél. 01 56 89 89 30  
Fax 01 56 89 89 33  
e-mail : ecr.france@wanadoo.fr  
Site internet : www.ecr-france.org



2, rue Maurice Hartmann  
92137 Issy-les-Moulineaux  
Téléphone : 01 40 95 54 10  
Télécopie : 01 40 95 54 49  
E-mail : infos@gs1fr.org  
Site internet : www.gs1fr.org

01 39 84 11 12



# Avant-propos

*La fiche produit est le socle de tous les échanges de flux d'informations et de produits sur la chaîne globale d'approvisionnement ; indispensable à la constitution et à la maintenance de bases de données produits, elle est, en effet, mise à contribution pour la conduite d'opérations fiables dans l'environnement complexe d'aujourd'hui qui fait intervenir de multiples acteurs, aussi bien dans le domaine de la logistique que dans celui de la gestion de la demande consommateur.*

*La conduite efficace et sans erreur de l'ensemble des opérations qui vont de la mise sur le marché d'un produit jusqu'à sa disponibilité en rayon pour le consommateur, repose sur la parfaite maîtrise de ses caractéristiques commerciales, logistiques et tarifaires. La qualité et la réactivité de la transmission et de l'intégration des données de base sont fondamentales pour optimiser la chaîne globale d'approvisionnement.*

*L'ensemble des processus qui conduisent à la mise à disposition de données justes et à jour est appelé, par convention, « synchronisation des données de base ». Celle-ci permet, ensuite, la parfaite diffusion des informations ou « alignement des données ».*

*L'étude réalisée par ECR France, avec le BCG il y a quelques années, révélait que la réduction de coût engendrée par une meilleure synchronisation des données pouvait atteindre globalement 0,5 % du prix de vente consommateur grâce à la fiabilité des commandes, la prévention des litiges et la gestion tarifaire.*

*Une autre étude plus récente, réalisée au niveau international conjointement par GCI et Capgemini, montre que les bénéfices liés à la synchronisation des données sont de 10 à 15 % du résultat d'exploitation pour les industriels et les distributeurs.*

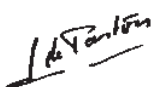
*A ces économies, dans le domaine administratif, il faudrait ajouter les gains liés à l'augmentation des ventes. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des potentiels lié à la synchronisation des données sur la chaîne d'approvisionnement n'est réalisable que si une masse critique d'opérateurs la met en œuvre.*

*Les industriels ont à effectuer l'important travail interne consistant à contrôler la qualité des données déjà gérées dans leur(s) base(s) de données et à les compléter des données nécessaires à la mise en œuvre d'une synchronisation conforme au standard GS1 XML.*

*C'est pour les aider à générer des fiches produits de qualité, adaptées au mieux aux spécificités de notre pays, que ce manuel de mise en œuvre a été rédigé en collaboration avec les distributeurs qui se préparent, de leur côté, à les recevoir.*

*Nous remercions les délégués des entreprises participantes au groupe de travail commun ECR France – GS1 France « fiche produit et catalogues électroniques » dont les contributions sur le premier sujet ont permis la réalisation de ce manuel. Il permettra, n'en doutons pas, à l'ensemble des acteurs de notre pays de tirer le meilleur parti de l'adoption des standards internationaux.*

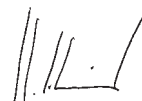
Paris, janvier 2006



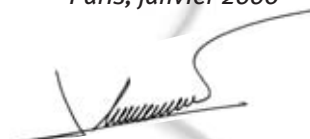
Jacques DE PASTORS  
Coprésidents de GS1 France



Philippe LEMOINE  
Coprésidents de GS1 France



Hubert PATRICOT  
Coprésidents d'ECR France



Jacques-Edouard CHARRET  
Coprésidents d'ECR France

# Remerciements

---

Arnaud DEPAUW	AUCHAN
Thierry MESTAG	AUCHAN
Vincent FENARD	BALLANTINE'S MUMM
Catherine RENOUE	BALLANTINE'S MUMM
Ann GAUTIER	BLEDINA
Bénédicte SECROUN	BLEDINA
Bruno MASSAULT	CADBURY
Patrice MINZOLINI	CADBURY
Sylvain BONILLA	CARREFOUR
Olivier MOUTON	CARREFOUR
Jérôme SAGLIER	CARREFOUR
Kamel TURKI	CARREFOUR
Thierry VILLATE	CARREFOUR
Jean-Philippe TOLLET	CASINO
Isabelle BOUCHOUCHA	COCA COLA Entreprise
François FERRY	COLGATE PALMOLIVE
François LESTAGE	COLGATE PALMOLIVE
Valérie ELHAIK	COLGATE PALMOLIVE
Alain MAYER	CORA
Jean-Louis SPOR	Fromageries BEL
Brigitte PORTE	GENDI
Jacques DE PASTORS	GENFA
Sylviane LEBRUN	GEORGIA PACIFIC
Philippe DUTARTRE	Groupe GILLETTE
Carole FRACHON	Groupe GILLETTE
Vincent BERGERE	KRAFT FOODS France
Daniel WIEST-GUDIN	LACTALIS
Nathalie PASCAL	Les Fromagers Associés
Michèle DURST	LESIEUR
Natalie ALLIGIER	L'OREAL DPGPF
Olivier DAGNAS	L'OREAL Paris
Annabelle DUQUENNE	LU France
Céline FAURE	LU France
Didier CHAUGNE	LUCIE



Bernard ABEILLE	NESTLE France
Corinne CORBALAN	PANZANI
Emmanuel GATIN	PANZANI
Jean PAQUERAULT	PERNOD
Valérie RESTA	PROCTER&GAMBLE
Bérengère BIENAIME	PROCTER&GAMBLE
Frédéric MEURISSE	PROCTER&GAMBLE
Menouar LOUNES	PROVERA France
Yves RENARD	RECKITT BENCKISER
Sébastien HENAULT	UNILEVER BESTFOODS France
Martine DESVIGNES	VANIA EXPANSION
Eric GERMAIN	WERNER & MERTZ
Gaétan MILAZZO	WERNER & MERTZ

**Cette version 1 du manuel fait référence au standard GS1 XML (anciennement EAN.UCC XML) V2.0.3 publié le 24 mai 2005. Elle est également disponible sur les sites d'ECR France et de GS1 France.**

**Pour plus d'informations, contacter :**

**Géraldine FOUQUE ou Olivier LABASSE à ECR France**  
12, rue Euler, 75008 Paris  
Téléphone : 01 56 89 89 30 - Télécopie : 01 56 89 89 33  
E-mail : [ecr.france@wanadoo.fr](mailto:ecr.france@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.ecr-france.org](http://www.ecr-france.org)

**Benjamin COUTY ou Bernard SION à GS1 France**  
2, rue Maurice Hartmann, 92137 Issy-les-Moulineaux  
Téléphone : 01 40 95 54 10 - Télécopie : 01 40 95 54 49  
E-mail : [infos@gs1fr.org](mailto:infos@gs1fr.org)  
Site internet : [www.gs1fr.org](http://www.gs1fr.org)

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Objectifs et contexte opérationnel</b> .....	<b>5</b>
<b>2 Gestion de la hiérarchie logistique</b> .....	<b>7</b>
2.1 Description de la hiérarchie .....	7
2.2 Exemples de hiérarchie – produit standard .....	9
2.2.1 Hiérarchie de type Unité consommateur / Palette (Palette vrac homogène) .....	9
2.2.2 Hiérarchie de type Unité consommateur / Carton / Palette .....	9
2.2.3 Hiérarchie de type Unité consommateur / Sous-conditionnement logistique / Carton / Palette .....	10
2.2.4 Hiérarchie de type Unité consommateur / Lot consommateur / Carton / Palette .....	11
2.2.5 Hiérarchie de type Unité consommateur / Demi palette / Palette .....	12
2.2.6 Hiérarchie de type Unité consommateur / Carton / Demi palette / Palette .....	13
2.2.7 Hiérarchie de type Unité consommateur / Lot consommateur / Carton présentoir / Palette .....	14
2.2.8 Hiérarchie de type Unité consommateur / Box hétérogène .....	15
2.2.9 Remarques sur les 1/2, 1/4 ou 1/8 de palette / box, les couches palettes, les lots non sécables et les échantillons .....	16
2.3 Exemples de hiérarchie – produit promotion consommateur .....	17
2.3.1 Promotion n'impliquant pas le changement du GTIN de l' Unité consommateur .....	17
2.3.2 Promotion impliquant le changement du GTIN de l' Unité consommateur .....	17
<b>3 Dimensions et mesures</b> .....	<b>18</b>
3.1 Les dimensions .....	18
3.2 Les mesures .....	20
3.3 Les règles de tolérance .....	21
3.3.1 Règles de tolérances pour les unités consommateurs .....	22
3.3.2 Règles de tolérances pour les unités logistiques .....	22
<b>4 Données descriptives</b> .....	<b>23</b>
<b>5 Indicateurs d'approvisionnement</b> .....	<b>25</b>
5.1 Liste des indicateurs d'approvisionnement .....	25
5.2 Règles et exemples d'utilisation des attributs « minimum de commande » et « multiple de commande » .....	26
5.2.1 Cas d'un produit vendu par cartons et palettes .....	26
5.2.2 Cas d'un produit vendu exclusivement par palettes .....	26
5.2.3 Cas d'un produit vendu exclusivement par palettes, mais avec des cartons de deux tailles différentes .....	26
5.2.4 Cas d'un produit vendu exclusivement par palettes (un seul type de carton mais deux types de palettes) .....	27
5.2.5 Cas d'un produit vendu soit par couches palettes (8 cartons par couche) avec un minimum de 2 couches, soit par palette .....	27
5.2.6 Cas d'un produit vendu à l'unité avec un minimum de 6 .....	27
<b>6 Glossaire</b> .....	<b>28</b>
<b>7 Annexes</b> .....	<b>31</b>
7.1 Description des unités logistiques les plus courantes dans la fiche produit GS1 XML V2.0.3 .....	31
<b>8 Bibliographie</b> .....	<b>32</b>

# 1. Objectifs et contexte opérationnel

---

L'objectif de ce manuel est de fournir aux industriels et aux distributeurs des définitions claires et des règles de gestion adaptées aux différentes données de la fiche produit standard pour leur permettre d'échanger des informations de qualité, en vue d'améliorer l'efficacité de la relation commerciale.

Après avoir identifié tous ses produits par des GTIN, l'industriel transmet ces GTIN à ses différents partenaires accompagnés des informations marketing, commerciales ou logistiques pertinentes.

C'est cette opération qui va permettre au distributeur de mieux connaître le produit et, ainsi, de mieux le commander et de mieux le vendre.

La diffusion d'informations sur un produit à des interlocuteurs nombreux et variés va être facilitée par le regroupement en un seul document structuré et standardisé : **la fiche produit**.

Celle-ci va permettre l'alimentation des bases de données des distributeurs sur lesquelles s'appuient un certain nombre de traitements tout au long du circuit administratif du produit, depuis le référencement jusqu'au contrôle des factures, en passant notamment par la commande et la gestion des stocks.

## Trois types de données vont constituer la fiche produit :

### ■ Les informations marketing :

Ces informations, généralement gérées ou initiées par le service marketing de l'entreprise, concernent l'unité consommateur. Elles permettent en particulier la mise en rayon et la vente de l'unité consommateur au consommateur final :

- Le GTIN ;
- Les autres références (code de nomenclature douanière, code interne fournisseur) ;
- Le GLN et le nom du fournisseur ;
- La date d'application de la fiche produit ;
- Les mesures (poids et dimensions) ;
- Les autres caractéristiques physiques (couleur, taille) ;
- Les caractéristiques de fabrication (pays d'origine) ;
- Les caractéristiques spécifiques alimentaires (allergènes, valeurs nutritionnelles, ...) ou non alimentaires (puissance restituée, nombre de tour minute, système antivolt, ...) ;
- Les informations sur le conditionnement (type, composition, ...) ;
- Les objets multimédia disponibles (image, son, vidéo).

### ■ Les informations commerciales :

Ces informations, généralement gérées ou initiées par le service commercial de l'entreprise, concernent l'unité consommateur. Elles permettent notamment la commande de l'unité consommateur au fournisseur :

- Les descriptions textuelles (libellé caisse, libellé facture, libellé long) ;
- Le nom de la marque et de la marque prénom ;
- Les classifications (Global Product Classification (classification GS1), classification IFLS) ;
- Les marchés cibles (pays, régions ou départements de commercialisation du produit) ;
- Les quantités de commande (minimum, maximum, multiple) ;
- Les dates de disponibilité et les délais de commande, de livraison et d'expédition.



### ■ Les informations logistiques :

Ces informations, généralement gérées ou initiées par le service logistique de l'entreprise, concernent l'unité logistique. Elles permettent notamment la réception et le stockage en entrepôt ainsi que l'éclatement des unités logistiques vers les points de vente :

- GTIN des unités logistiques ;
- Les types d'emballage (carton, caisse, roll, palette, box palette, ...) et les types de support (support palette Euro1, ...)
- Les conditions de gestions associées aux emballages et aux supports (perdu, consigné, retournable, échangeable) ;
- Les mesures (poids et dimensions) des unités logistiques ;
- Les conditions de stockage et de transport.

Les fiches produits sont aujourd'hui majoritairement transmises par courrier ou fax, par courrier électronique (fichier excel ou autres) ou par EDI (échange de données informatisé).

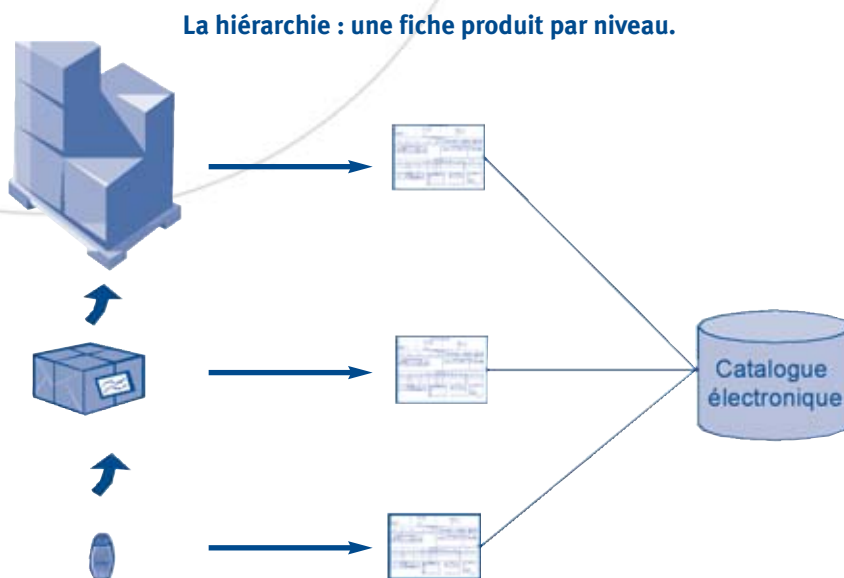
L'objectif à terme est d'utiliser les catalogues électroniques pour dématérialiser l'échange de ces informations.

Dans ce manuel, nous nous concentrerons sur les données de la fiche produit (appelées aussi « attributs ») que nous avons identifiées comme étant les plus délicates à traiter.

## 2. Gestion de la hiérarchie logistique

La hiérarchie logistique permet de faire le lien entre les différents niveaux d'un produit, de l'unité consommateur à la palette. Un lien est établi par une relation de type « parent(s) / enfant(s) ».

Chaque niveau est obligatoirement identifié par un GTIN distinct et fait donc l'objet d'une fiche produit spécifique. Cette règle impose la codification de tous les niveaux logistiques associés à une unité consommateur (y compris le niveau palette), en commençant par l'unité consommateur.



Un exemple  
de hiérarchie :  
unité consommateur,  
colis, palette

### 2.1 Description de la hiérarchie

Six niveaux hiérarchiques<sup>1</sup>, appelés dans ce manuel « type d'unité commerciale », sont identifiés dans la fiche produit GS1 XML. A chaque niveau peuvent être associées des informations spécifiques. Ces six niveaux sont décrits dans le tableau page suivante :

<sup>1</sup> Les autres niveaux hiérarchiques identifiés dans la documentation internationale n'ont pas été retenus par la France car aucune règle de gestion n'a été définie au niveau international pour ces niveaux.

Type d'unité commerciale (tradeltem Unit Descriptor)	Description	Parent	Nombre de parents différents	Enfant	Nombre d'enfants différents	Commandable <sup>2</sup> (isTradeltemAnOrderable Unit)	Facturable <sup>3</sup> (isTradeItemAnInvoice Unit)	Disponible pour le consommateur final (isTradeltemAConsumerUnit)	Unité logistique (isTradeltemA DespatchUnit)
<b>MX : Palette hétérogène</b> (plusieurs GTIN enfant) Mixed Module	Palette ou box palette hétérogène, présentoir ou non	Non	N/A	DS, CA, PK, EA	Plusieurs	Oui	Oui <sup>4</sup>	Non	Oui ou Non
<b>PL : Palette homogène</b> (un seul GTIN enfant) Pallet	Palette ou box palette homogène, présentoir ou non	Non	N/A	DS, CA, PK, EA	Un seul	Oui ou Non	Oui ou Non	Non	Oui ou Non
<b>DS : Colis hétérogène</b> (plusieurs GTIN enfant) Display / Shipper	Carton <sup>5</sup> , 1/2, 1/4 ou 1/8 de palette ou 1/2 ou 1/4 de box palette hétérogène, présentoir ou non	MX, PL, DS, CA	Plusieurs	DS, CA, PK, EA	Plusieurs	Oui	Oui <sup>4</sup>	Non	Oui ou Non
<b>CA : Colis homogène</b> (un seul GTIN enfant) Case	Carton <sup>5</sup> , 1/2, 1/4 ou 1/8 de palette ou 1/2 ou 1/4 de box palette homogène, présentoir ou non	MX, PL, DS, CA	Plusieurs	DS, CA, PK, EA	Un seul	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
<b>PK : Lot consommateur / Sous-conditionnement logistique<sup>6</sup> / Modèle<sup>7</sup></b> Pack / Innerpack	Lot consommateur / Sous-conditionnement logistique / Modèle	MX, PL, DS, CA, PK	Plusieurs	EA, PK	Un seul/ Plusieurs	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non <sup>8</sup>	Oui ou Non
<b>EA : Unité consommateur / Unité de base</b> Each	Plus bas niveau de la hiérarchie logistique identifié et généralement marqué pour la vente individuelle.	MX, PL, DS, CA, PK	Plusieurs	Non	N/A	Oui ou Non	Oui	Oui ou Non <sup>9</sup>	Oui ou Non

2 Le GTIN peut apparaître dans la commande

3 Le GTIN peut apparaître dans la facture

4 La pratique actuelle est la suivante : le GTIN figure dans la facture (avec un prix = 0) et les prix sont indiqués à l'UC composante dans des sous-lignes

5 Le carton est un terme générique qui recouvre, en fonction des métiers, la caisse, le fardeau, le plateau, ...

6 Un sous conditionnement logistique doit toujours être codifié par un GTIN mais n'est pas obligatoirement symbolisé par le code à barres correspondant

7 Le modèle commercial identifie un ensemble d'unités consommateurs dont chacune d'entre elles est une déclinaison. Il correspond à un niveau d'identification des articles supérieur à l'unité consommateur (UC). Principalement utilisé dans le cadre du textile

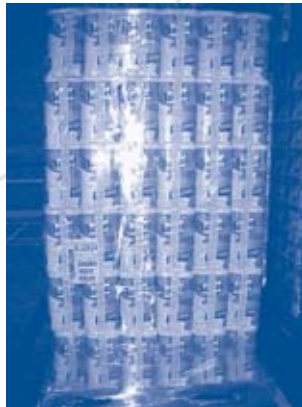
8 « Oui » si l'article est un lot consommateur (isTradeltemAConsumerUnit = True), « Non » sinon.

9 « Non » si l'article est le composant d'un lot consommateur non sécable

## 2.2 Exemples de hiérarchie – Produit standard

Les exemples suivants illustrent la mise en pratique des 6 niveaux hiérarchiques présentés dans le tableau précédent.

### 2.2.1 Hiérarchie de type Unité consommateur/Palette (Palette vrac homogène)



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	72 paquets essuie tout	13133200112618	03133200112611	72	1
Unité consommateur (EA)	Paquet essuie tout	03133200112611	X	X	X

X = Non applicable

### 2.2.2 Hiérarchie de type Unité consommateur / Carton / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	240 cartons	23041090004821	13041090004824	240	1
Carton (CA)	12 petits pots légumes	13041090004824	03041090004827	12	1
Unité consommateur (EA)	Petit pot légumes	03041090004827	X	X	X

X = Non applicable

### 2.2.3 Hiérarchie de type Unité consommateur / Sous-conditionnement logistique / Carton / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	162 cartons	03600520421476	03600520421278	162	1
Carton (CA)	4 packs de 3 étuis de Coloration	03600520421278	03600520421179	4	1
Sous-conditionnement logistique (PK)	1 pack de 3 étuis de Coloration	03600520421179	03054080001041	3	1
Unité consommateur (EA)	1 étui de Coloration	03054080001041	X	X	X

X = Non applicable

## 2.2.4 Hiérarchie de type Unité consommateur / Lot consommateur / Carton / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	108 cartons	08714789151731	08714789135007	108	1
Carton (CA)	4 lots consommateurs	08714789135007	08714789135014	4	1
Lot consommateur (PK)	2 gels douche 300 ml + 1 gel douche 250 ml	08714789135014	05410066565118 08003520019462	2 1	2
Unité consommateur (EA) 1	Gel douche 300 ml	05410066565118	X	X	X
Unité consommateur (EA) 2	Gel douche 250 ml	08003520019462	X	X	X

X = Non applicable

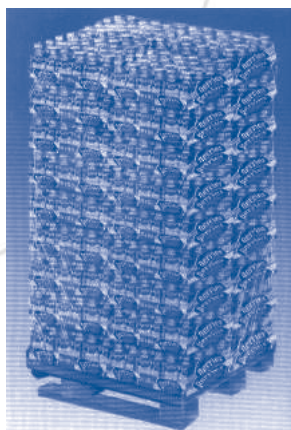
## 2.2.5 Hiérarchie de type Unité consommateur / Demi-palette / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	2 demi-palettes	13265474396026	13265474396019	2	1
Demi-palette (CA)	288 bouteilles d'huile	13265474396019	03265471024086	288	1
Unité consommateur (EA)	Bouteille d'huile	03265471024086	X	X	X

X = Non applicable

## 2.2.6 Hiérarchie de type Unité consommateur / Carton / Demi-palette / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	2 demi-palettes	03179730107758	03179730107765	2	1
Demi-palette (CA)	54 cartons	03179730107765	03179730107888	54	1
Carton (CA)	3 x 8 bouteilles	03179730107888	03179730107834	3	1
Unité consommateur (EA)	8 bouteilles	03179730107834	X	X	X

X = Non applicable

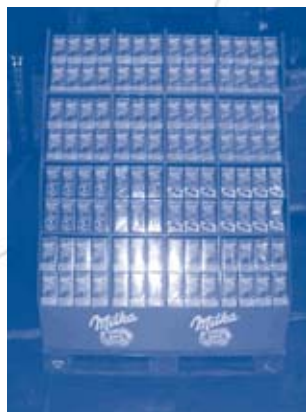
## 2.2.7 Hiérarchie de type Unité consommateur / Lot consommateur / Carton présentoir hétérogène / Palette



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	8 cartons / présentoirs	08714789157818	08714789152516	8	1
Carton présentoir (DS)	25 lots dentifrice A x 2 20 lots dentifrice B x 2 15 lots dentifrice C x 2 20 brosses à dents A 20 brosses à dents B	08714789152516	08714789121871 08714789121857 08714789121895 08714789110530 08714789110554	25 20 15 20 20	5
Lot consommateur (PK) 1	2 tubes de dentifrice A	08714789121871	08714789119601	2	1
Lot consommateur (PK) 2	2 tubes de dentifrice B	08714789121857	08714789119625	2	1
Lot consommateur (PK) 3	2 tubes de dentifrice C	08714789121895	08714789119649	2	1
Unité consommateur (EA) 1	Tube de dentifrice A	08714789119601	X	X	X
Unité consommateur (EA) 2	Tube de dentifrice B	08714789119625	X	X	X
Unité consommateur (EA) 3	Tube de dentifrice C	08714789119649	X	X	X
Unité consommateur (EA) 4	Brosse à dents A	08714789110530	X	X	X
Unité consommateur (EA) 5	Brosse à dents B	08714789110554	X	X	X

X = Non applicable

## 2.2.8 Hiérarchie de type Unité consommateur / Box hétérogène



Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) fils	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Box présentoir (MX)	252 lots chocolat A x 5 100 lots chocolat B x 4 80 lots chocolat C x 4 80 lots chocolat D x 3	07622200996162	07622400900594 07622400931093 07622400931079 07622400968679	252 100 80 80	4
Lot consommateur (PK) 1	5 plaquettes chocolat A	07622400900594	03045140105502	5	1
Lot consommateur (PK) 2	4 plaquettes chocolat B	07622400931093	03045140280803	4	1
Lot consommateur (PK) 3	4 plaquettes chocolat C	07622400931079	07622400893124	4	1
Lot consommateur (PK) 4	3 plaquettes chocolat D	07622400968679	07622400730894	3	1
Unité consommateur (EA) 1	Plaquette chocolat A	03045140105502	X	X	X
Unité consommateur (EA) 2	Plaquette chocolat B	03045140280803	X	X	X
Unité consommateur (EA) 3	Plaquette chocolat C	07622400893124	X	X	X
Unité consommateur (EA) 4	Plaquette chocolat D	07622400730894	X	X	X

X = Non applicable

### 2.2.9 Remarques sur les 1/2, 1/4 ou 1/8 de palette / box, les couches palettes, les lots non sécables et les échantillons

- Les 1/2, 1/4 ou 1/8 de palette (ou 1/2 ou 1/4 box) sont de niveau hiérarchique colis homogène (CA) ou colis hétérogène (DS). Pour ces types d'unités logistiques commandables, les informations décrivant le type de support palette (« palletTypeCode ») et le mode de gestion associé au support palette (« palletTermsAndConditions ») doivent obligatoirement être renseignés.
- Le standard ne reconnaissant pas la couche palette comme un type d'unité commerciale, mais la pratique la reconnaissant, toutes les informations nécessaires pour la décrire sont indiquées au niveau du type d'unité commerciale « palette » (PL ou MX) par les attributs « nombre de couches d'articles de rang inférieur » (“QuantityOfCompleteLayersContainedInATradeItem”) et « nombre d'articles de rang inférieur par couche », (“QuantityOfTradeItemsContainedInACompleteLayer”).
- Un lot déclaré non sécable est de niveau Unité consommateur / Unité de base (EA) si ses enfants ne sont pas identifiés par des GTIN et de niveau Lot consommateur (PK) si chacun de ses enfants est identifié par un GTIN, symbolisé ou non. Cette seconde règle permet d'agréger les ventes en tenant compte des composants du lot non sécable.

#### Exemple de coffret non sécable



- L'association d'un produit standard à un cadeau promotionnel non destiné à être vendu séparément (du type échantillon, article publicitaire ou livret) ne constitue pas un lot consommateur et doit être traitée comme un niveau Unité consommateur / Unité de base (EA).

## 2.3 Exemples de hiérarchie – Produit promotion consommateur

### 2.3.1 Promotion n'impliquant pas le changement du GTIN de l'Unité consommateur

L'exemple traité est celui d'un produit sans ou avec bon de réduction immédiat (BRI).

#### • Hiérarchie pour l'unité consommateur standard :

Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	48 cartons	03058325004668	03058325004569	48	1
Carton (CA)	12 laques standard	03058325004569	03058320073119	12	1
Unité consommateur (EA)	Laque	03058320073119	X	X	X

X = Non applicable

#### • Hiérarchie pour l'Unité consommateur promotion (BRI) :

Type d'unité commerciale	Description	GTIN	GTIN du (des) enfant(s)	Nombre d'enfants (par GTIN)	Nombre d'enfants (de GTIN) différents
Palette (PL)	48 cartons promotion BRI	03058325006495	03058325004712	48	1
Carton (CA)	12 laques promotion BRI	03058325004712	03058320073119	12	1
Unité consommateur (EA)	Laque	03058320073119	X	X	X

X = Non applicable

Dans le cas des promotions consommateurs sans changement de GTIN, la règle suivante doit s'appliquer : la fiche produit de l'UC n'est pas modifiée et la promotion est déclarée au niveau des fiches produits des UL, pour lesquelles les GTIN doivent être modifiés (l'indicateur "IsTradelItemAPromotionalItem" = True).

Cette solution implique que les clients précisent l'unité logistique au niveau de la commande.

### 2.3.2 Promotion impliquant le changement du GTIN de l'unité consommateur

Dans le cas des promotions consommateurs avec modifications des caractéristiques du produit et partant changement de GTIN de l'UC, une nouvelle fiche produit doit être créée pour l'unité consommateur en promotion. Chaque unité logistique associée doit également faire l'objet d'une nouvelle fiche produit (l'indicateur "IsTradelItemAPromotionalItem" = True).

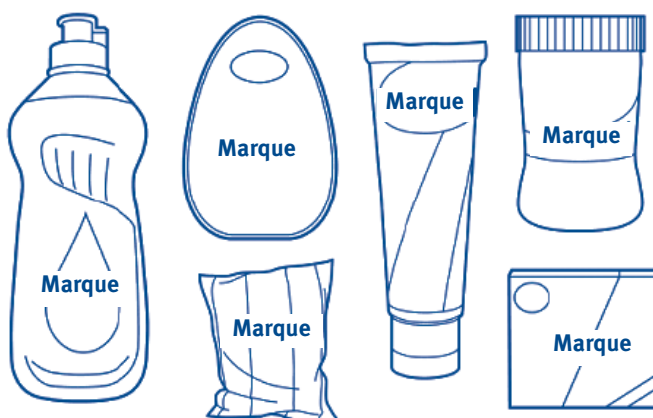
## 3. Dimensions et mesures

Pour optimiser la mise en linéaire ou le stockage de l'unité commerciale, il est nécessaire d'indiquer dans la fiche produit les dimensions et les mesures de cette unité commerciale.

### 3.1 Les dimensions

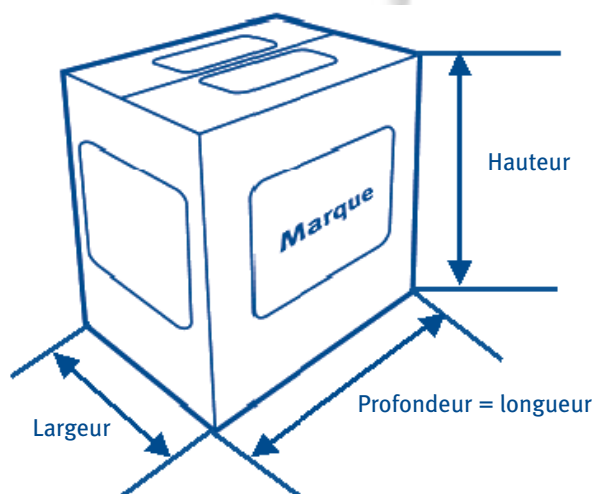
La 1<sup>ère</sup> étape consiste à définir la **face principale** de l'unité commerciale à mesurer :

- Pour l'unité consommateur, il s'agit du côté ayant la plus grande surface qui est employé par le fabricant pour « vendre » le produit au consommateur – en d'autres termes, le côté présentant les marquages, tel le nom du produit. Cela correspond au **facing** du produit tel que souhaité en linéaire.



*Déterminer la face par défaut de l'unité consommateur*

- Pour l'unité logistique de type carton, il faut déterminer la base naturelle (généralement, cela correspond à la position dans laquelle le carton peut être ouvert et les inscriptions sont horizontales, et non pas à sa position sur palette ou en stockage). Pour les cartons / box présentoirs, les mêmes règles s'appliquent (le sens de présentation du carton / box présentoir au consommateur ne doit pas être pris en compte). Ces règles s'appliquent également aux unités logistiques de type palette.



Les lecteurs pourront, en cas de besoin, consulter le document « Règles de mesure des unités commerciales pour une harmonisation des données » extrait des « Spécifications Générales GS1 » qui propose des règles plus détaillées pour une définition commune des dimensions des unités consommateurs et des unités logistiques (voir bibliographie).

Les dimensions présentes dans la fiche produit GS1 XML sont les suivantes :

Nom	Définition	Unité de mesure préconisée	Statut	Type d'unité commerciale	Format
Hauteur (height)	Hauteur de l'unité commerciale déclarée. Cela correspond à la distance entre les extrémités « haut » et « bas » de l'unité commerciale. Pour une palette : - les hauteurs du support palette et des éventuels intercalaires sont incluses dans la hauteur totale de la palette - la hauteur de la palette n'est pas toujours égale à la somme des hauteurs des cartons et du support (lorsque les cartons ne sont pas disposés sur la palette sur leur base naturelle).	Millimètre (MM)	Obligatoire	Tous	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Profondeur (synonyme : longueur pour les UL) (depth)	Profondeur de l'unité commerciale déclarée : - Pour l'unité logistique, cela correspond à sa plus grande dimension horizontale (synonyme : longueur). Par exemple pour une palette 80 x 120, la profondeur est de 1200 mm <sup>10</sup> et pour une palette 60 x 80, la profondeur est de 800 mm. - Pour l'unité consommateur, cela correspond (a contrario) à la distance entre les extrémités « avant » et « arrière » de l'unité commerciale telle que théoriquement destinée à être présentée en linéaire.	Millimètre (MM)	Obligatoire	Tous	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Largeur (width)	Largeur de l'unité commerciale déclarée : - Pour l'unité logistique, cela correspond à sa plus petite dimension horizontale. Par exemple pour une palette 80 x 120, la largeur est de 800 mm <sup>10</sup> et pour une palette 60 x 80, la largeur est de 600 mm. - Pour l'unité consommateur, cela correspond à la distance entre les extrémités « gauche » et « droite » de l'unité commerciale telle que théoriquement destinée à être présentée en linéaire.	Millimètre (MM)	Obligatoire	Tous	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Diamètre (Diameter)	Mesure du diamètre de l'unité commerciale à son point le plus large. Le renseignement de cet attribut permet d'indiquer que le produit est cylindrique ou sphérique.	Millimètre (MM)	Optionnel	EA	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Embrochement horizontal (pegHorizontal)	Distance horizontale entre l'extrémité gauche du conditionnement de l'unité commerciale et le centre du trou d'embrochement.	Millimètre (MM)	Optionnel	EA	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Embrochement vertical (pegVertical)	Distance verticale entre l'extrémité haute du conditionnement de l'unité commerciale et le centre du trou d'embrochement.	Millimètre (MM)	Optionnel	EA	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Hauteur du support de manutention (palletHeight) Donnée FR	Indication de la hauteur du support de manutention (pour les supports non standard).	Millimètre (MM)	Optionnel	MX, PL	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure

<sup>10</sup> Il s'agit des dimensions minimales pour une palette standard 80 x 120, sans débord de la charge. En cas de débord de la charge, les dimensions réelles de la charge sont à renseigner dans la fiche produit.

## 3.2 Les mesures

Les mesures présentes dans la fiche produit GS1 XML sont les suivantes :

Nom	Définition	Unités de mesure préconisées	Statut	Type d'unité commerciale	Format
Poids brut (grossWeight)	Poids brut de l'unité commerciale déclarée incluant l'emballage / le conditionnement. Pour une palette, les poids du support palette et des éventuels intercalaires sont inclus. Exemple : Pour une palette = (poids brut du carton x nombre de carton) + poids du support + poids des intercalaires + poids des sur-emballages. Les équipements liés à un mode de transport spécifique (sangles, matelas ou housses de protection, ...) sont exclus du calcul du poids brut.	Gramme (GR), kilogramme (KG)	Obligatoire en France (optionnel dans le standard)	Tous	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Poids net (netWeight)	Poids net de l'unité commerciale déclarée. Le poids net exclut tous les matériaux d'emballage et s'applique à tous les niveaux hiérarchiques sauf au niveau Unité consommateur / Unité de base (EA). NB : Poids net d'une palette = somme des poids de remplissage des unités consommateurs.	Gramme (GR), kilogramme (KG)	Optionnel	MX, PL, DS, CA, PK	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Contenu net (netContent)	Quantité de produit (poids net, volume net, nombre de pièces, durée, capacité, ...) contenue dans l'unité commerciale déclarée (exemples : 250 grammes, 1,5 litres, 10 pièces, ...). Cette quantité est celle indiquée sur l'étiquette apposée sur l'unité commerciale, ceci dans le respect des réglementations en vigueur applicables au produit. Le poids net correspond au poids du produit sans les conditionnements associés.	Gramme (GR), kilogramme (KG), millilitre (ML), litre (LT), pièce (PC), jour (DA), heure (HUR), minute (MIN), octet (AD), mégaoctet (4L) (code GS1 France pour les 4 dernières unités de mesure)	Obligatoire en France (optionnel dans le standard)	EA	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Poids net égoutté (drainedWeight)	Poids net égoutté de l'unité commerciale déclarée. Cela correspond au poids net après égouttage du liquide utilisé pour son conditionnement, ceci dans le respect des réglementations en vigueur applicables au produit.	Gramme (GR), kilogramme (KG)	Optionnel	EA	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Poids maximum de gerbage (stackingWeight Maximum)	Poids maximum admissible qui peut être gerbé sur l'unité commerciale déclarée. Cette information est importante pour le stockage et le transport des unités commerciales de type colis ou palette/box palette.	Gramme (GR), kilogramme (KG)	Optionnel	Tous	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure
Type de Mesure pour l'affichage du prix (priceComparison ContentType)	Indication du type de mesure utilisé pour l'affichage du prix à l'unité de mesure sur les linéaires notamment, dans un but de comparaison de prix et ceci dans le respect des réglementations en vigueur applicables au produit. Utilisé uniquement si le type de mesure est différent de celui utilisé au niveau du contenu net.	N/A	Optionnel	EA, PK	Énumération (voir liste des valeurs disponibles page suivante)
Quantité pour l'affichage du prix (priceComparison Measurement)	Quantité de produit (poids, volume, nombre de pièces, durée, capacité, ...) contenue dans l'unité commerciale déclarée. A la différence du contenu net, cette quantité est utilisée pour l'affichage du prix à l'unité de mesure sur les linéaires notamment, dans un but de comparaison de prix et ceci dans le respect des réglementations en vigueur applicables au produit.  <i>Dépendant = Obligatoire si le type de mesure pour l'affichage du prix est renseigné</i>	Gramme (GR), kilogramme (KG), millilitre (ML), litre (LT), millimètre (MM), mètre (MR), pièce (PC), mètre carré (SM), mètre cube (CR), jour (DA), heure (HUR), minute (MIN) (code GS1 France)	Dépendant	EA, PK	Numérique jusqu'à 15 caractères + alphanumérique jusqu'à 3 caractères pour l'unité de mesure

\* Liste EAN.UCC des valeurs disponibles pour l'attribut « Type de mesure / affichage du prix » :

Poids net égoutté = DRAINED_WEIGHT
Poids net = PER_KILOGRAM
Volume = PER_LITRE
Pièce (Ex : nombre de pièces dans un paquet pour les couches culottes) = PER_PIECE
Longueur = PER_METRE
Durée = PER_DURATION (code GS1 France)
Surface = PER_SURFACE (code GS1 France)

Exemples	Utilisation des attributs		
	Contenu net	Type de Mesure pour l'affichage du prix	Mesure pour l'affichage du prix
La lessive en poudre (en dose)	45 PC (pièce = dose)	PER_KILOGRAM = Poids net	4.275 KG (kilogramme)
La lessive en tablette	32 PC (pièce = tablette)	PER_KILOGRAM = Poids net	1.23 KG (kilogramme)
La lessive liquide (en dose)	12 PC (pièce = dose)	PER_LITRE = Volume	0.6 LT (litre)
Le bocal d'olives	370 ML (millilitre)	DRAINED_WEIGHT = Poids net égoutté	0.2 KG (kilogramme)
La boîte de conserve haricots verts	0.8 KG (kilogramme = poids net)	DRAINED_WEIGHT = Poids net égoutté	0.44 KG (kilogramme)
La boîte de 6 œufs	6 PC (pièce = œuf)	PER_KILOGRAM = Poids net ou PER_PIECE = Pièce	0.816 KG (kilogramme) 6 PC (pièce = œuf)

### 3.3 Les règles de tolérance

Ces règles tiennent compte des variations normales qui s'appliquent à la fabrication et à la logistique des unités commerciales produites en grande série (hydrométrie, variation statistique, ...). Ces règles de tolérance ne s'appliquent pas aux changements volontaires des dimensions et poids des unités commerciales.



### 3.3.1 Règles de tolérances pour les unités consommateurs

Ces règles concernent les dimensions hauteur, profondeur, largeur et diamètre.

Le respect des réglementations sectorielles en vigueur s'impose. A défaut de réglementation, la tolérance maximale ne devrait pas excéder +/- 5 %, de l'expérience des participants. Cette recommandation de dimension s'applique à tous les types de conditionnement (rigide, moyennement rigide ou souple).

Dans le cas des gammes de produit, l'industriel doit assurer la cohérence des mesures et des poids pour chacun des produits composant la gamme.

Exemples :

- 2 flacons de shampoing de 200 ml de variété différente auront les mêmes dimensions mais pourront avoir des poids différents selon la densité de chaque formule (id pour les confitures) ;
- 2 tablettes de chocolat de 100 gr auront le même poids mais pourront avoir des dimensions différentes en fonction de la composition de chaque tablette (présence de noisettes entières, ...).

Ces mesures doivent être représentées en millimètres et doivent toujours être arrondies au millimètre supérieur (exemple : 99,3 mm doit être arrondi à 100 mm).

On se reportera également aux réglementations standard relatives aux volumes et/ou aux poids pour un certain nombre de produits ainsi qu'aux évolutions en cours.

### 3.3.2 Règles de tolérances pour les unités logistiques

Les unités logistiques peuvent subir des variations de dimensions ou de poids en fonction des conditions de production ou des conditions rencontrées, notamment climatiques, lors du transport et du stockage et de la durée de ce dernier (ex : les variations de poids ou de dimensions sur une unité logistique de type palette peuvent atteindre +/- 10 %, pour certains produits).

Le poids d'un support palette loué ou échangé normalisé 80 x 120 est de 25 kg (+/- 2 kg).

Les industriels, en amont, ne maîtrisent pas la globalité de la chaîne d'approvisionnement, ils doivent donc renseigner, pour les dimensions et les poids, les valeurs normales d'exploitation.

A ce jour, aucun standard n'a été défini pour tenir compte des variations.



## 4. Données descriptives

La taille des libellés dépend des utilisations et des contraintes réglementaires ou techniques : ticket de caisse, information linéaire, catalogue, documents commerciaux entre les professionnels (étiquette logistique, bon de livraison, facture) ...

Nom	Définition	Statut	Niveau	Format
Libellé long (tradeltem Description)	Description en texte libre (sur 143 caractères maximum) de l'unité commerciale déclarée. Pour assurer la compatibilité entre XML et EANCOM, les utilisateurs pourront choisir de limiter la longueur de ce libellé à 70 caractères. <i>Le contenu de ce libellé doit être en accord avec les réglementations en vigueur applicables au produit.</i>	Obligatoire	Tous	Alphanumérique jusqu'à 143 caractères (limitation à 70 jusqu'à une date à définir)
Libellé court (descriptionShort)	Description courte en texte libre (sur 35 caractères maximum) de l'unité commerciale déclarée. Cette description peut être utilisée pour identifier l'unité commerciale au point de vente (tickets de caisse, étiquettes de gondole). Pour assurer la compatibilité entre XML et EANCOM, les utilisateurs pourront choisir de limiter la longueur de ce libellé à 20 caractères. <i>Le contenu de ce libellé doit respecter les réglementations en vigueur applicables au produit.</i>	Dépendant <sup>11</sup> <i>Obligatoire si l'unité commerciale est une unité consommateur (isTradeltemAConsumerUnit = True)</i>	EA, PK, CA <sup>11</sup>	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères (limitation à 20 jusqu'à une date à définir)
Libellé facture (invoiceName)	Description (sur 35 caractères maximum) de l'unité commerciale déclarée. Cette description peut être utilisée pour identifier l'unité commerciale dans une facture. Cette notion est similaire à la notion de libellé standard identifié dans le langage EANCOM. Pour assurer la compatibilité entre XML et EANCOM, les utilisateurs pourront choisir de limiter la longueur de ce libellé à 30 caractères. <i>Le contenu de ce libellé doit respecter les dispositions légales en vigueur.</i> <i>Exemple : si un produit contient des OGM, la mention « OGM » doit être indiquée à la fin du libellé facture pour se conformer au règlement européen n° 1830/2003.</i>	Dépendant <sup>11</sup> <i>Obligatoire pour les niveaux commandables / facturables (isTradeltemAnOrderableUnit et/ou isTradeltemAnInvoiceUnit = True)</i>	Tous	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères (limitation à 30 jusqu'à une date à définir)
Libellé étendu (additional Tradeltem Description)	Description longue en texte libre (sur 350 caractères maximum) de l'unité commerciale.	Optionnel <i>Si l'unité commerciale est une unité consommateur (isTradeltemAConsumerUnit = True).</i>	EA, PK, CA	Alphanumérique jusqu'à 350 caractères
Nom de marque (brandName)	Nom défini par le propriétaire de la marque commerciale pour identifier des produits ou des services. Ce nom est reconnu par le consommateur final et est indiqué sur l'étiquette apposée sur le produit. Si le produit ou le service n'est pas associé à une marque, indiquer « Sans marque ». Selon les « <i>Spécifications Générales GS1</i> », pour un GTIN donné, ce nom doit être le même quel que soit le pays. Si la marque change dans un pays, un nouveau GTIN doit être créé pour le produit. Dans les niveaux autres que EA, si l'unité commerciale décrite contient plusieurs marques, au moins une marque devra être indiquée. Cette information sera alors considérée comme non significative.	Obligatoire	Tous	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères
Marque prénom (subBrand)	Second niveau de la marque commerciale. Il s'agit du premier élément de différenciation que le propriétaire de la marque commerciale souhaite communiquer au consommateur final ou/et à l'acheteur. Ce nom peut être différent en fonction du pays.	Optionnel	EA <sup>11</sup>	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères
Nom fonctionnel (functionalName)	Texte décrivant l'utilisation de l'unité commerciale (produit ou service) par le consommateur.	Obligatoire	Tous	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères
Variante produit (variant)	Texte libre utilisé pour identifier la variante du produit. Les variantes sont les caractéristiques (de type parfum, goût, variété, couleur, ...) qui distinguent des produits qui ont le même nom de marque, la même marque prénom et le même nom fonctionnel.	Optionnel	EA	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères
Gamme de produit (productRange)	Nom, défini par le propriétaire de la marque commerciale, qui couvre plusieurs catégories de consommateur ou plusieurs utilisations.	Optionnel	EA	Alphanumérique jusqu'à 35 caractères

Tous les libellés (exceptée la marque) doivent être traduits dans la langue du marché cible.

Exemples d'utilisation des attributs « Nom de marque », « Marque prénom », « Nom fonctionnel », « Variante produit » et « Gamme de produit » :

	Nom de marque	Marque prénom	Nom fonctionnel	Variante produit	Gamme de produit
<b>Exemple 1</b>	Ajax	Fête des fleurs	Liquide ménager	Multi-usage	
<b>Exemple 2</b>	Blédina	Blédichef	Plat cuisiné bébés	Légumes & poissons	
<b>Exemple 3</b>	Saint Albray	Ligne & Plaisir de Saint Albray	Fromage pâte molle croûte fleurie		Ligne & Plaisir
<b>Exemple 4</b>	Coca Cola Light	Lemon	Soda	Citron	
<b>Exemple 5</b>	L'Oréal Paris	Elsève	Produits capillaires	Cheveux colorés	Color vive (shampoing, après shampoing, masque, ampoule,... pour cheveux colorés)
<b>Exemple 6</b>	Maxwell House	Maxiccino	Cappuccino élaboré	Au Toblérone	
<b>Exemple 7</b>	Moltonel	Style	Papier toilettes	Rose	
<b>Exemple 8</b>	Bridélice		Aide culinaire	Crème anglaise	

Ces exemples sont donnés à titre indicatif : chaque société, en fonction de sa stratégie de marque et de son organisation, peut avoir un, deux ou trois niveaux de marque.

# 5. Indicateurs d'approvisionnement

## 5.1 Liste des indicateurs d'approvisionnement

Nom	Définition	Statut	Niveau	Format
Unité commandable (isTradeltemAnOrderableUnit)	Indication que l'unité commerciale déclarée est une unité commandable (oui ou non), c'est à dire que son GTIN peut apparaître dans la ligne de commande (segment LIN en EANCOM).	Obligatoire	Tous	Booléen
Unité facturable (isTradeltemAnInvoiceUnit)	Indication que l'unité commerciale déclarée est une unité facturable (oui ou non), c'est à dire que son GTIN peut apparaître dans la ligne de la facture (segment LIN en EANCOM).	Obligatoire	Tous	Booléen
Unité de base (isTradeltemABaseUnit)	Indication que l'unité commerciale déclarée est une unité de base (oui ou non), c'est à dire l'unité de plus bas niveau dans la hiérarchie décrite. Par défaut, le type « unité de base (UB) » s'applique au même niveau hiérarchique que le type « unité consommateur (UC) », c'est à dire au niveau le plus bas. Cependant, il n'existe qu'une seule UB par hiérarchie alors qu'il peut exister plusieurs UC. Exemple, un lot consommateur est une UC mais n'est pas une UB. Par contre, les composantes d'un lot consommateur peuvent être à la fois des UB et des UC.	Obligatoire	Tous	Booléen
Unité consommateur (isTradeltemAConsumerUnit)	Indication que l'unité commerciale déclarée est une unité consommateur (oui ou non).	Obligatoire	Tous	Booléen
Unité logistique (isTradeltemADespatchUnit)	Indication que l'unité commerciale déclarée est une unité logistique (oui ou non).	Obligatoire	Tous	Booléen
Minimum de commande (orderQuantityMinimum) <sup>12</sup>	Quantité minimale de l'unité commerciale déclarée pouvant être commandée. Cette valeur s'applique à des commandes individuelles. Cette quantité est celle éventuellement décrite dans les CGV ou le tarif du fournisseur.	Optionnel	Tous	Numérique jusqu'à 9 caractères
Multiple de commande (orderQuantityMultiple) <sup>12</sup>	Multiple de quantité de commande exprimé pour l'unité commerciale déclarée. Si le minimum de commande est de 100 unités et le multiple de commande est de 20 unités, alors l'unité commerciale déclarée ne peut-être commandée qu'en quantité multiple de 20 unités, à partir de 100 unités : 100, 120, 140, 160, ... Cette quantité est celle éventuellement décrite dans les CGV ou le tarif du fournisseur.	Optionnel	Tous	Numérique jusqu'à 9 caractères
Maximum de commande (orderQuantityMaximum)	Quantité maximale de l'unité commerciale déclarée pouvant être commandée. Cette valeur peut représenter une quantité totale sur une période donnée. Exemple d'utilisation pour les alcools millésimés ou pour les produits culturels.	Optionnel	Tous	Numérique jusqu'à 9 caractères

<sup>12</sup> Ces deux attributs permettent de préciser l'unité élémentaire d'approvisionnement. Le nombre d'unité consommateur dans cette unité élémentaire d'approvisionnement est déterminé par la hiérarchie. La notion française de PCB ne doit plus être utilisée.

## 5.2 Règles et exemples d'utilisation des attributs « minimum de commande » et « multiple de commande »

Le **minimum de commande** d'une unité commerciale identifiée par un GTIN est le nombre minimum de cette unité qu'une commande portant sur cette unité doit obligatoirement comporter.

Le **multiple de commande** est le nombre par lequel toute quantité d'une unité commerciale commandée et figurant sur une commande doit pouvoir être divisée de façon exacte.

Minimum et multiple de commande :

- ne doivent jamais être attachées au GTIN de l'UC, sauf :
  - lorsque qu'il n'y a pas d'unité logistique (UL) standard ou
  - lorsque l'UC est livrable à l'unité ou
  - lorsque l'UC est livrable dans une quantité inférieure au premier niveau de regroupement standard.
- ne doivent être fournis à un niveau logistique donné que lorsque les nombres à exprimer tant pour le minimum que pour le multiple de commande sont valables, pour ce niveau logistique, quelle que soit la logistique en définitive retenue. Ainsi, si un carton n'est pas livrable à l'unité et qu'il peut être placé sur deux types de palettes standard comportant des nombres de cartons différents, le minimum et le multiple ne seront pas fournis au niveau du carton.

### 5.2.1 Cas d'un produit vendu par carton et palette

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN <sub>1</sub>	UC	-	-	-	-
GTIN <sub>2</sub>	Carton	GTIN <sub>1</sub>	12	1	1
GTIN <sub>3</sub>	Palette	GTIN <sub>2</sub>	40	1	1

Le carton étant livrable à l'unité, les données à ce niveau sont indispensables.

### 5.2.2 Cas d'un produit vendu exclusivement par palette

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN <sub>1</sub>	UC	-	-	-	-
GTIN <sub>2</sub>	Carton	GTIN <sub>1</sub>	12	40	40
GTIN <sub>3</sub>	Palette	GTIN <sub>2</sub>	40	1	1

Le carton n'est pas livrable mais la palette est unique : les nombres fournis pour le carton sont non ambigus.

### 5.2.3 Cas d'un produit vendu exclusivement par palette, mais avec des cartons de deux tailles différentes

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN <sub>1</sub>	UC	-	-	-	-
GTIN <sub>2</sub>	Carton de 12	GTIN <sub>1</sub>	12	40	40
GTIN <sub>3</sub>	Carton de 20	GTIN <sub>1</sub>	20	30	30
GTIN <sub>4</sub>	Palette (C 12)	GTIN <sub>2</sub>	40	1	1
GTIN <sub>5</sub>	Palette (C 20)	GTIN <sub>3</sub>	30	1	1

Pour chaque type de cartons, le nombre minimum commandable et le multiple sont bien uniques : il n'y a aucune ambiguïté à les déclarer.

### 5.2.4 Cas d'un produit vendu exclusivement par palette (un seul type de carton mais deux types de palettes)

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN1	UC	-	-	-	-
GTIN2	Carton	GTIN1	12	-	-
GTIN3	Palette 40 C	GTIN2	40	1	1
GTIN4	Palette 60 C	GTIN2	60	1	1

L'information n'est pas donnée au niveau carton pour éviter les ambiguïtés : selon la palette à livrer, le nombre de cartons minimum varie.

### 5.2.5 Cas d'un produit vendu soit par couches palettes (8 cartons par couche) avec un minimum de 2 couches, soit par palette

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN1	UC	-	-	-	-
GTIN2	Carton	GTIN1	12	16	8
GTIN3	Palette	GTIN2	40	1	1

Bien que la couche ne soit pas identifiée, il est ainsi possible d'exprimer que l'on peut commander par couche.

### 5.2.6 Cas d'un produit vendu à l'unité avec un minimum de 6

GTIN	Type	Unité rang inférieur GTIN	Quantité	Minimum de commande	Multiple de commande
GTIN1	UC	-	-	6	1
GTIN2	Carton	GTIN1	12	1	1

S'il n'y avait aucune UL, seule la ligne UC serait fournie.

## 6. Glossaire

---

### Booléen

Terme relatif à l'algèbre. Une variable booléenne ne peut prendre que deux valeurs distinctes (binaire). Les variables de ce type en programmation informatique sont ainsi soit à l'état *vrai* soit à l'état *faux* (en anglais *true* et *false*). Généralement les conditions sont de type booléen, car elles nécessitent une réponse binaire du type *oui* ou *non*.

### Catalogue électronique

Service qui s'appuie sur les technologies Internet afin de permettre à une entreprise (Éditeur) d'administrer la mise à disposition de ses informations produit auprès de ses partenaires (Souscripteur), et à ces derniers d'administrer l'intégration des informations reçues, en vue de l'alignement de leurs bases articles réciproques (Master Data Alignment).

Ces catalogues peuvent en outre contenir des informations détaillées telles que par exemple les caractéristiques techniques des produits, les notices d'emploi ou des présentations multimédias.

Selon son choix, l'entreprise peut administrer la mise à disposition de ses informations (ou administrer l'intégration des informations reçues) en faisant appel à une solution de catalogue électronique propriétaire (ou mono-entreprise) ou au moyen d'un espace, accessible via Internet, sur un service de catalogue électronique multi-entreprises.

### Données neutres

Données indépendantes d'une relation commerciale spécifique avec un partenaire et à ce titre qui peuvent être partagées avec tous, telles que GTIN, description article, dimensions, prix catalogue, GLN, adresses, ...

### Editeur

Akteur qui est le créateur et propriétaire unique de l'information. Il s'agit généralement du fournisseur (fabricant, grossiste, exportateur, ...), propriétaire ou non de la marque commerciale.

### Fiche produit

Document ou message électronique par lequel le créateur d'un produit fournit à ses partenaires toute l'information relative à ce produit et aux logistiques associées.

Chaque fiche-produit doit être identifiée par une clef unique constituée du GTIN de l'unité commerciale, du GLN de l'Editeur et du code du Marché cible.

Cette identification ne dispense pas de l'application des règles de changements de GTIN décrites dans les « *Spécifications Générales GS1* » (exemple : changement du nom de marque).

### GCI (Global Commerce Initiative)

Structure de travail créée en 1999 par des distributeurs et des fabricants afin de faciliter les échanges et simplifier les processus commerciaux au niveau mondial par l'utilisation d'une méthodologie commune et des standards GS1.

### GDD (Global Data Dictionary)

Dictionnaire, créé par GS1, listant toutes les informations (de niveau message, donnée, liste de code et identifiant de données) échangées dans les différentes applications du standard GS1 (langage EANCOM®, langage GS1 XML, symbologie UCC/EAN-128) et donnant les définitions, les formats et les règles de gestion associés à ces informations.



## **GDS (Global Data Synchronisation)**

Gestion des Données Synchronisée.

## **GLN (Global Location Number)**

Code Lieu-Fonction International.

Il désigne une entreprise ou tout service / entité d'une entreprise qui participe au titre d'une ou plusieurs fonctions à la réalisation de la transaction commerciale.

## **GPC (Global Product Classification)**

Classification produit internationale proposée par GS1.

La GPC est une nomenclature flexible, à hiérarchies multiples, construite à l'aide de briques représentant un groupe d'articles eux-mêmes définis par des attributs.

Chaque entreprise est libre de construire sa hiérarchie produit en organisant la logique ou l'ordre des attributs. À chaque brique est associé un maximum de 7 attributs.

## **GTIN (Global Trade Item Number)**

Code unique au plan mondial qui identifie une unité commerciale. Ce code peut être un EAN/UCC-8, un UCC-12, un EAN/UCC-13 ou un EAN/UCC-14 (respectivement connus sous les noms EAN 8, UCC 12, EAN 13 ou EAN 14).

Ce code est celui qui est transformé en codes à barres et échangé dans les messages du commerce électronique.

## **Marché cible**

Zone géographique (généralement un pays) dans laquelle l'unité commerciale déclarée est disponible aux acheteurs (liste ISO 3166).

## **PCB (Par Combien)**

Nombre d'unités consommateurs contenues dans l'Unité élémentaire d'approvisionnement. Cette notion, issue du Langage Gencod, a officiellement disparu des règles. Les notions de minimum et de multiple de commande sont destinées à la remplacer.

## **RDD ou Relationship Dependent Data (données dépendantes de la relation)**

Données dépendantes de relations commerciales spécifiques établies entre partenaires, telles que les conditions commerciales, les accords logistiques, ...

## **Souscripteur**

Acteur qui demande ou qui va recevoir la fiche-produit. Il s'agit généralement du client (distributeur, grossiste, société de restauration collective, ...) du fournisseur.



## **SPCB (Sous Par Combien)**

Nombre d'unités consommateurs contenues dans le plus petit sous-emballage à l'intérieur de l'unité élémentaire d'approvisionnement.

## **Synchronisation des données produit**

Ensemble des processus qui conduisent à la mise à disposition, par l'industriel, de données justes et à jour à ses différents partenaires. La **Synchronisation des données** produit conduit à un état de la diffusion idéale des informations qui est appelé « l'alignement des données ».

## **Unité commerciale**

Toute unité (article, produit ou service) pour laquelle il est nécessaire de retrouver des informations prédéfinies, dont le prix peut être fixé, et qui peut être commandée ou facturée aux fins d'échanges commerciaux en n'importe quel point de toute chaîne d'approvisionnement.

## **Unité consommateur (UC)**

Unité commerciale destinée à la vente au consommateur dans un magasin de détail. L'unité consommateur se définit comme l'unité la plus élémentaire étant ou pouvant être proposée au consommateur pour l'achat selon une présentation donnée. Cela implique, entre autres, que le produit comporte, sous forme clairement lisible, toutes les mentions imposées par la législation pour les produits proposés à la vente au public. Elle est aussi appelée UVC (unité de vente consommateur).


## **Unité élémentaire d'approvisionnement**

Unité selon laquelle le produit peut être approvisionné et qui n'est pas fractionnable en unités plus petites pour l'approvisionnement, entre un fournisseur et son client.

Un même produit peut avoir simultanément plusieurs unités élémentaires d'approvisionnement, par exemple l'une de type carton et l'autre de type box-palette.

## **Unité logistique (UL)**

Regroupement (carton, palette, box-palette, ...) d'unités commerciales, généralement d'unités consommateurs. Pour pouvoir être décrite par une fiche produit, une unité logistique doit être standard, c'est à dire regrouper un nombre fixe d'unités commerciales et être normalement inscrite au catalogue du fournisseur (au contraire des unités logistiques non standard, constituées suite à une commande ponctuelle).



## 7. Annexes

### 7.1 Description des unités logistiques les plus courantes dans la fiche produit GS1 XML V2.0.3

Nom usuel	Valeur pour l'attribut Type d'emballage / conditionnement (packagingTypeCode)	Valeur pour l'attribut Type de support palette (palletTypeCode)
Palette	PLT = Palette	11 = Palette ISO 1 - EURO 1/1 12 = Palette ISO 2 15 = Palette synthétique ISO 1 16 = Palette synthétique ISO 2 ...
Demi palette	PLT = Palette	10 = Palette ISO 0 - EURO 1/2 19 = Palette 60 x 100 cm
Quart de palette	PLT = Palette	13 = Palette EURO 1/4
Huitième de palette	PLT = Palette	14 = Palette EURO 1/8
Box palette	X2 = Box-palette (code GS1 France)	11 = Palette ISO 1 - EURO 1/1 12 = Palette ISO 2 15 = Palette synthétique ISO 1 16 = Palette synthétique ISO 2 ...
Demi box	X2 = Box-palette (code GS1 France)	10 = Palette ISO 0 - EURO 1/2 19 = Palette 60 x 100 cm
Quart de box	X2 = Box-palette (code GS1 France)	13 = Palette EURO 1/4
Roll	RCA = Roll (code GS1 France)	Non applicable
Fardeau	FP = Emballage sous pellicule (Filmpack) (code GS1 France)	Non applicable
Carton	CTN = Carton	Non applicable
Caisse	CAS = Caisse	Non applicable
Carton display	DPE = Emballage de présentation (code GS1 France)	Non applicable

## 8. Bibliographie

---

- BRD (Business Requirement Document) « Data Synchronization Data Model for Trade Item » version 7.7.1 publié 24 mai 2005
- BMS (Business Message Standard) for Align/Trade Item (Data Definition) version 2.0.3 publié le 24 mai 2005
- Règles de mesure des unités commerciales pour une harmonisation des données (extrait des General Specifications version 6.0 publiées en janvier 2005 paragraphe 6.8)